

Chaque semaine, le cabinet de la Médiation des Marchés publics vous informe sur une sélection des dernières actualités relatives à la commande publique.



CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique de la Commission Européenne sur la directive « recours »

Le 24 avril 2015, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur la directive relative aux procédures de recours de 2007 en matière de marchés publics.

L'objectif poursuivi est de recueillir les avis des parties prenantes afin de mesurer l'efficacité des dispositions de la directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 (modifiant les directives 89/665/CEE recouvrant le secteur public et 92/13/CEE les secteurs spéciaux), en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

Les États membres doivent veiller à ce que les procédures de recours soient accessibles à toute personne ayant ou ayant eu un intérêt à obtenir un marché déterminé et ayant été ou risquant d'être lésée au regard du droit communautaire des marchés publics (recours pré et post-contractuel).

La directive de 2007 qui encadre les recours a été transposée en France par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 qui a notamment introduit le référé contractuel et modifié le référé précontractuel.

Les objectifs affichés tendaient au développement de l'efficacité des recours, avant et après la signature des contrats, et à la lutte contre la passation des marchés en manquement des obligations de publicité et de mise en concurrence.

Cette consultation publique s'inscrit dans le programme REFIT, créé en décembre 2012, qui vise à identifier, dans l'ensemble de la législation de l'Union Européenne, les contraintes administratives ou les réglementations inefficaces pour permettre les modifications nécessaires à une réglementation européenne plus performante. Il entre dans le cadre de la « *Smart Regulation* », processus dans lequel la Commission européenne analyse les incidences de la législation européenne au stade de son élaboration, de son application et de sa révision.

Les entités publiques, les opérateurs économiques, les avocats et les juges sont invités à répondre à un questionnaire en ligne, disponible en anglais, du 24 avril au 20 juillet 2015, pour évaluer l'efficacité de la directive encadrant les recours dans les marchés publics.

Cette consultation participe à l'importante évolution que traverse le droit européen des marchés publics.

Plus d'infos sur ce sujet sur le site de la Médiation des Marchés publics.